

Le 26 mars 2002

L'honorable André Boisclair
Ministre de l'Environnement
du Québec
675, boul. René-Lévesque Est
30^e étage, Édifice Marie-Guyart
Québec (Québec)
G1R 5V7

Monsieur le ministre,

Objet : Mise en oeuvre des conventions environnementales internationales

Au nom de l'Association du Barreau canadien (ABC), une association regroupant environ 37 000 juristes dans l'ensemble du pays, nous exhortons votre gouvernement à adopter la législation qui s'impose pour mettre en oeuvre les conventions environnementales internationales en temps opportun et intégralement. Nous vous demandons en outre de collaborer avec les autres paliers du gouvernement pour réaliser cet objectif.

En cette ère de coopération mondiale croissante visant la protection et la saine gestion de l'environnement, le Canada a ratifié plusieurs ententes et traités de nature internationale. Parmi les sujets visés par ces ententes, citons la prévention du réchauffement de la planète, la réglementation de la biotechnologie et des organismes génétiquement modifiés, le contrôle des polluants organiques persistants, la prévention du rétrécissement de la couche d'ozone, la protection des cours d'eau à l'échelle internationale et la prévention de la pollution de l'air.

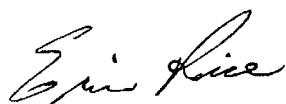
Avant d'être à même de constater les bienfaits de ces initiatives, il est impératif de mettre en vigueur ces ententes par le truchement d'une législation appropriée à l'échelle nationale. En raison du partage des compétences prévu par la constitution canadienne, ces ententes doivent être mises en oeuvre par les gouvernements des provinces et des territoires dans leurs champs de compétence, de même que par le gouvernement du Canada.

Vous trouverez ci-joint une résolution adoptée par l'ABC à ce sujet lors de son Congrès annuel, à Saskatoon en août 2001. Cette résolution exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à mettre en oeuvre les obligations internationales du Canada en matière d'environnement en temps opportun et intégralement. Ceci ne pourra être accompli qu'après

avoir circonscrit avec soin les obligations internationales dont le Canada ne s'est pas encore acquitté, et après avoir consulté vos collègues du gouvernement fédéral et des autres provinces et territoires à propos des différentes options législatives envisageables, rédigé un texte législatif approprié que chaque législature devra ensuite adopter et, en dernier lieu, nous vous demandons de nous aviser dès que ces mesures auront été prises.

Nous vous remercions de nous avoir permis de traiter cette importante question.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in cursive script, reading "Eric Rice".

Eric Rice, c.r.
Président

A handwritten signature in cursive script, reading "John D. Stefaniuk".

John D. Stefaniuk
Président, Section nationale du droit
de l'environnement

c.c. : Sylvie Devito, Présidente - Division du Québec
Charles Kazaz, Président - Division du Québec de la Section du droit de l'environnement
Claude Beaudoin, directeur exécutif - Division du Québec